



Direction départementale des territoires et de la mer du Var

FICHE DE CADRAGE

LOI SUR L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

NATURA 2000

CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Pour travaux sur le littoral ou en mer

Le présent document permet de décrire les travaux envisagés et de recueillir le cadrage de la direction départementale des territoires et de la mer du var (DDTM 83) sur les procédures administratives à respecter au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, de la procédure liée à Natura 2000 ainsi qu'au titre de la circulation sur le domaine public maritime.

Attention :

<p>Le porteur d'un projet réalisé sans les autorisations administratives définies ci-dessous, s'expose à des sanctions administratives et pénales. Il lui est donc fortement recommandé d'avoir un accord formel de la DDTM 83 avant de commencer tout travaux.</p>
--

A. OPÉRATION

Objet : Projet pluriannuel 2025-2035 de rechargement en sable des plages de la commune de Bormes-les-Mimosas

Identité du demandeur : Commune de Bormes-les-Mimosas

Commune(s) concernée(s) par les travaux : Bormes-les-Mimosas

Adresse et/ou n° des parcelles ou localisation des travaux :

- Plage de la Favière (06°21'44"E ; 43°07'20"N) ;
- Plage du Camp du Domaine (06°21'36"E ; 43°07'09"N) ;
- Plage de Gaou (06°21'33"E ; 43°06'35"N) ;
- Plage des Cigales (06°21'34"E ; 43°06'19"N) ;
- Plage de Porto Fino (06°21'52"E ; 43°05'46"N) ;

Description du projet :

Sommaire :

a) Objectif du projet.....	3
b) Sites concernés	3
c) Plans de situation	5
a. Plage de la Favière	5
b. Plage du Camp du Domaine	6
c. Plage du Gaou	7
d. Plage des Cigales	8
e. Plage de Porto Fino.....	9
d) Caractérisation du phénomène d'érosion	10
a. Caractéristiques hydro sédimentaire	10
b. Description des ouvrages de défense contre l'érosion.....	10
c. Description de l'érosion.....	13
e) Volume, granulométrie et qualité du sable de rechargement.....	18
a. Volumes nécessaires.....	18
b. Granulométrie et qualité du sable de rechargement.....	20
f) Organisation des opérations.....	21
g) Coût des opérations	22
h) Évaluation des impacts prévisibles sur l'environnement	23
a. Sites notables	23
b. Habitats sensibles et impacts	26
c. Conclusion	30
i) Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu	30
a. Mesures d'évitement.....	30
b. Mesures de réduction	31
c. Mesures de suivi	31
j) Conclusion globale.....	31

a) Objectif du projet

La commune de Bormes-les-Mimosas est composée de 25 plages réparties sur un littoral de 22 km. Certaines de ces plages sont concernées par le phénomène d'érosion. Ce constat est particulièrement vrai pour les plages de la côte Est, qui sont régulièrement soumises à de forts vents lors des périodes hivernales et printanières.

Afin de compenser le phénomène d'érosion, la commune de Bormes les Mimosas souhaite réaliser des rechargements avec le sable issu du port de la commune. Le présent dossier de demande d'autorisation pluriannuelle détaille les opérations souhaitées et leurs implications sur l'environnement.

b) Sites concernés

La présente demande concerne 5 plages sur la côte Est de la commune: les plages de la Favière et du Camp du Domaine, du Gaou, des Cigales et de Porto Fino. Ces plages font partie de la même cellule hydrosédimentaire, mais s'étalent sur plus de 4,5km de côte. Elles n'ont donc pas les mêmes enjeux en termes d'érosion ou de présence d'habitats sensibles. A des fins de clarté, le présent rapport fera souvent référence aux entités « Baie de la Favière » (plages de la Favière et Camp du Domaine) et « Baie du Gaou » (plages du Gaou, Cigales et Porto Fino), qui diffèrent par leurs enjeux de fréquentation, d'érosion et de présence d'habitats sensibles.

Les plages de la Baie de la Favière font partie des plages les plus fréquentées de Bormes-les-Mimosas et constituent donc un enjeu touristique pour la commune (Figure 1). Les plages de la Baie du Gaou sont aussi fréquentées par des usagers différents, à savoir les plaisanciers qui mouillent au droit des sites (Figure 2).

Les caractéristiques des plages d'intérêt sont spécifiées dans le Tableau 1 et un plan global est proposé en Figure 1 et 2.

Tableau 1. Caractéristiques des plages d'intérêt pour le rechargement en sable.

Correspondance Figure 1	Nom du site	Surface plage (m²)	linéaire (m)
Site A	Plage de la Favière	29 423	326
Site B	Plage du Camp du Domaine	5 848	360
Correspondance Figure 2	Nom du site	Surface plage (m²)	linéaire (m)
Site A	Plage du Gaou	1 132	100
Site B	Plage des Cigales	1 431	230
Site C	Plage de Porto Fino	397	15



Figure 1. Localisation des plages d'intérêt pour le rechargement en sable – Baie de la Favière

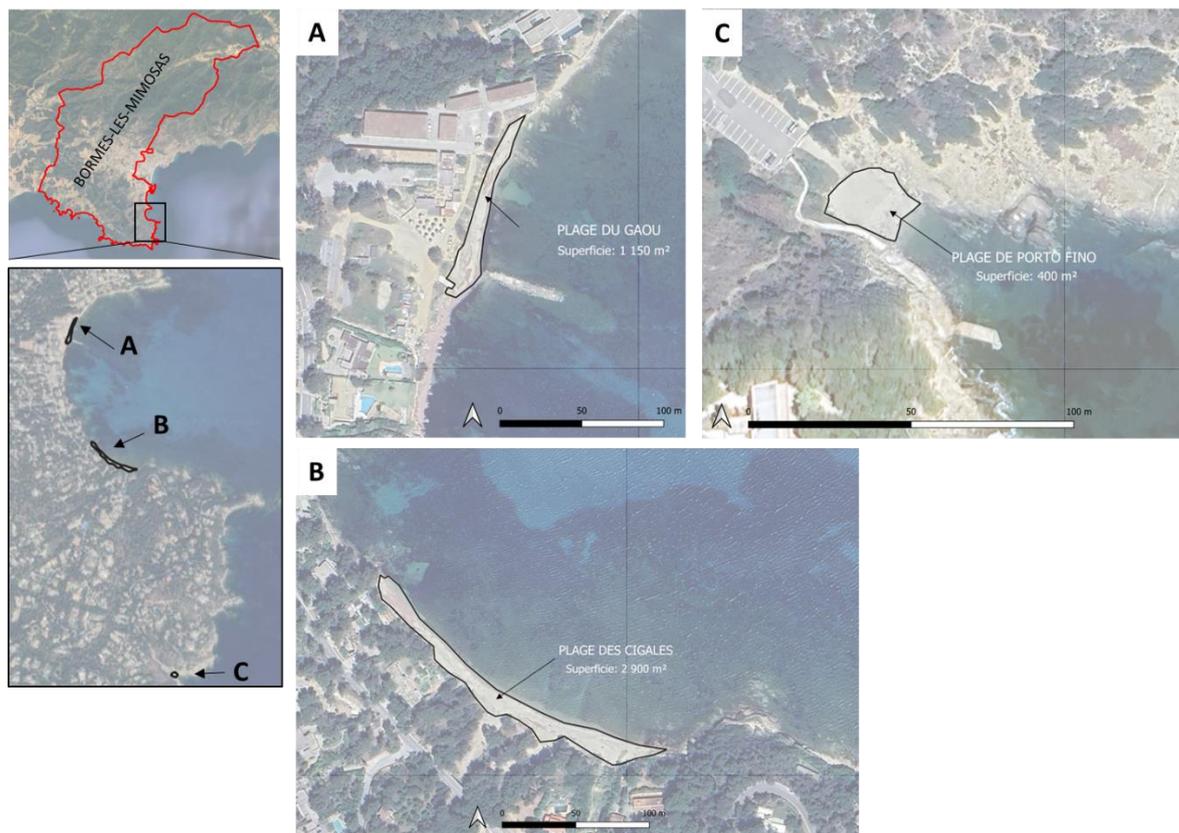


Figure 2. Localisation des plages d'intérêt pour le rechargement en sable – Baie du Gaou

c) Plans de situation

Ci-après, les plans de situation de chaque plage. L'Annexe 1 du dossier de rechargement présente ces plans en HD.

a. Plage de la Favière



Cartographie de la plage de la Favière
Dossier de rechargement
1:16 000



Plan de situation la plage de la Favière
Dossier de rechargement
1:1 300



Figure 3. Plans de situation de la plage de la Favière

Fiche de cadrage
Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques
Natura 2000
Gestion du Domaine Public Maritime
DDTM du VAR - SML - version décembre 2023

b. Plage du Camp du Domaine



Plan de situation la plage du Camp du Domaine
Dossier de rechargement
1:16 000



Plan du projet de rechargement la plage du Camp du Domaine
Dossier de rechargement
1:1 300



Figure 4. Plans de situation de la plage du Camp du Domaine

Fiche de cadrage
Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques
Natura 2000
Gestion du Domaine Public Maritime
DDTM du VAR - SML - version décembre 2023

c. Plage du Gaou



LEGENDE

PLAGE
GAOU

Cartographie de la plage du Gaou
Dossier de rechargement
1:16 000



Plan de situation la plage de la Gaou
Dossier de rechargement
1:1 300



LEGENDE

PLAGE
GAOU



Figure 5. Plans de situation de la plage du Gaou

Fiche de cadrage
Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques
Natura 2000
Gestion du Domaine Public Maritime
DDTM du VAR - SML - version décembre 2023

d. Plage des Cigales



LEGENDE

PLAGE

■ CIGALES

Cartographie de la plage des Cigales

Dossier de rechargement

1:16 000



Plan de situation la plage des Cigales

Dossier de rechargement

1:1 300



LEGENDE

PLAGE

■ CIGALES

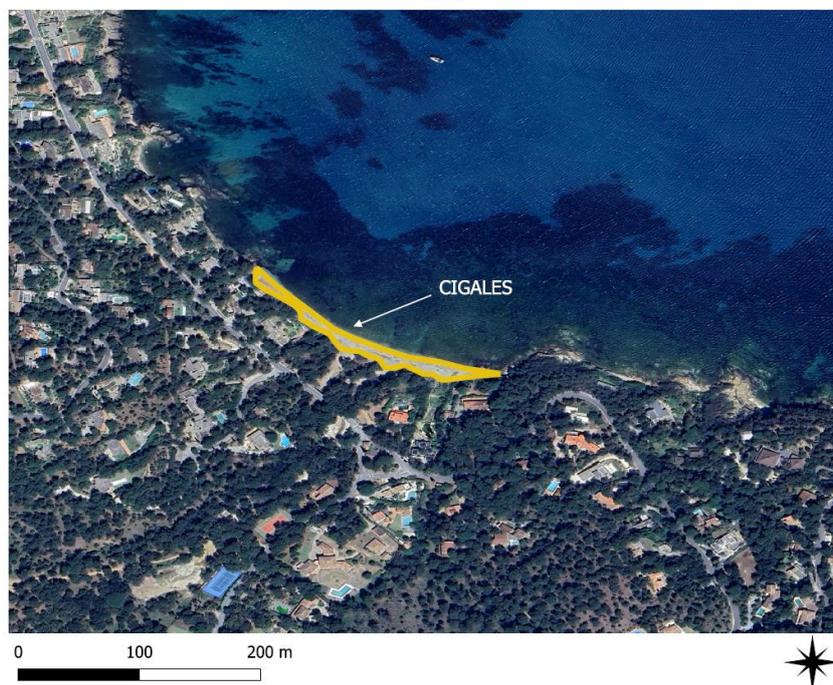


Figure 6. Plans de situation de la plage des Cigales

Fiche de cadrage
Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques
Natura 2000
Gestion du Domaine Public Maritime
DDTM du VAR - SML - version décembre 2023

e. Plage de Porto Fino



LEGENDE

PLAGE

PORTO FINO

Cartographie de la plage de Porto Fino

Dossier de rechargement

1:16 000



LEGENDE

PLAGE

PORTO FINO

Plan de situation la plage de Porto Fino

Dossier de rechargement

1:700



Figure 7. Plans de situation de la plage de Porto Fino

Fiche de cadrage
Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques
Natura 2000
Gestion du Domaine Public Maritime
DDTM du VAR - SML - version décembre 2023

d) Caractérisation du phénomène d'érosion

a. Caractéristiques hydro sédimentaire

La circulation générale des eaux s'effectue d'Est en Ouest, du Golfe de Gênes au Golfe de Lion pour une vitesse variable comprise entre 0.15 et 0.25 m/s. Ce courant général et permanent sur l'ensemble du bassin nord-ouest Méditerranéen est le courant Liguro-Provençal. Seuls les vents d'Est entretiennent ce courant. Un contre-courant s'établit par vent de Sud-Ouest et d'Ouest.

Au niveau local et de la cellule hydrosédimentaire, la courantologie est principalement sous l'influence des vents. Abrisée des vents d'Ouest, les plages d'intérêts sont particulièrement exposées aux vents d'Est dominants du secteur (Figure 7). En période hivernale et lors des coups de mer printaniers, les vagues ont donc tendance à taper de front les plages, entraînant l'érosion de ces dernières. La Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine) semble aussi sous influence d'un courant S-SO qui influence la répartition du sable (cf. section sur les ouvrages). Pour la Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino), les phénomènes d'érosion observés (érosion/engraissement) laissent penser qu'un courant N-NO existe.

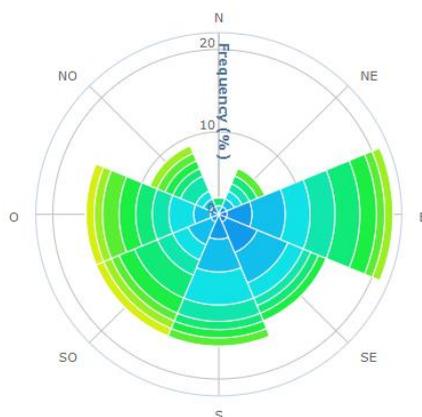


Figure 7. Force et la direction moyenne du vent sur Bormes-les-Mimosas. Données : winds-up

b. Description des ouvrages de défense contre l'érosion

Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine)

La plage de la Favière était pré-existante avant la construction du port de Bormes-les-Mimosas. Cependant, la construction du port en 1971 a considérablement agrandi la plage, avec une surface passant de 17 000 m² dans les années 1960 à 29 500 m² aujourd'hui. Surtout, la configuration de la plage a grandement changé avec une avancée de la côte Nord de la plage de près de 150 m. Les édifices du port sont bien entretenus, avec notamment la consolidation récente de la digue Est.



Figure 8. Evolution des ouvrages entre les années 1960 (à gauche) et 2024 (à droite)

La jonction entre la plage de la Favière et celle du Camp du Domaine est marquée par un épi (60 m) et un brise-lames (80m ; Figure 8 et 9). Par ailleurs, le long de la plage du Camp du Domaine, des enrochements ont été positionnés sur le haut de la plage afin de protéger le camping (Figure 9).

Les ouvrages sont en bon état. Le brise-lame remplit bien son rôle et réduit l'intensité des vagues lors des épisodes météorologiques forts. Concernant les autres ouvrages, une réflexion interne apparaît. En effet, on remarque depuis les années 2010 (cf. données CEREMA), un phénomène d'accrétion sur toute la plage de la Favière et notamment sur la zone au Nord de l'épi. A l'inverse, une forte érosion est remarquée sur la plage du Camp du Domaine (sud de l'épi). La présence de l'épi est donc suspectée de limiter l'apport en sable à la plage du Camp du Domaine. Par ailleurs, l'enrochement semble efficace pour protéger le camping, mais questionne sur sa capacité à limiter l'érosion.

Dans le cadre de l'adhésion de la commune à la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral (Décret Décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022), la mairie souhaite approfondir ses connaissances sur le secteur. Ainsi, à moyen-terme, une étude sur le possible retrait de l'épi et une restructuration de l'enrochement associé à une relocalisation des terrains du camping exposés à l'érosion sera lancée. L'étude devra étudier les méthodes douces ou fondées sur la nature pour assurer la prévention de l'érosion sur la plage du Camp du Domaine.



Figure 9. Photographie des ouvrages entre la plage de la Favière et celle du Camp du Domaine.

Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino)

Deux ouvrages existent dans la zone. Le premier est l'épi (45 m) rocheux perpendiculaire à la plage du Gaou. Cet épi sépare la plage en deux (Figure 10). Au Nord de l'épi, nous remarquons une plage en érosion (cf. « Description de l'érosion »). Au Sud la plage s'engraisse. La côte Sud de la plage est souvent exposée à des échouages de posidonie ; phénomène touchant moins la côte Nord. Sur la base des photographies aériennes, l'épi semble avoir été mis en place avant les années 1990. Similairement à la Baie de la Favière, à moyen-terme, une étude sur le possible retrait de l'épi pourrait être réalisée.

Le deuxième ouvrage est un quai longeant la plage de Porto Fino sur sa côte Sud. Ce quai ne semble pas jouer de rôle dans les processus d'érosion. Sur la base des photographies aériennes, cette infrastructure semble dater des années 1960.

Aucun ouvrage n'est observé sur la plage des Cigales.



Figure 10. Ouvrage de la plage du Gaou (à gauche) et de Porto Fino (à droite)

c. Description de l'érosion

Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine)

La plage de la Favière présente une dynamique d'érosion particulière. La plage est très dynamique et peut s'éroder d'une année sur l'autre, mais est globalement plus susceptible de s'engraisser. Ainsi, l'érosion linéaire ne représente pas un enjeu pour la commune. En revanche, un creusement significatif s'observe au centre de la plage et tend à s'accroître avec des submersions observées lors d'épisodes météorologiques forts (Figure 11). Ce creusement s'observe sur une surface de 4340 m², soit 15% de la plage.



Figure 11. Localisation de la zone de creusement à la Favière (à gauche) et illustration des submersions post-tempêtes (à droite).

La plage du Camp du Domaine subit une forte érosion linéaire. On observe en effet que l'érosion de cette plage est existante depuis plusieurs décennies (Figure 12A) et s'est accentuée sur la période 2011-2017 (Figure 12B), avec une moyenne de -0.64 m/an d'érosion (Données CEREMA). Les données Rivage, comparant un trait de côte de 2011 et 2019 (Figure 12C), confirment les données CEREMA, avec une érosion moyenne estimée de -0.69 m/an. La valeur retenue à titre conservateur dans le présent dossier est de $0,6$ m/an.

Depuis 3-4 ans, la commune a décidé de ne plus travailler la plage et de laisser en place la laisse de mer et banquettes de posidonie. Ainsi, hormis lors des phases de rechargement, aucun engin motorisé, y compris cribleuse, ne passe sur cette plage. Cette action a montré une certaine efficacité avec une observation qualitative de réduction

de l'érosion. Pour plus d'informations, se référer à la section « Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu ».

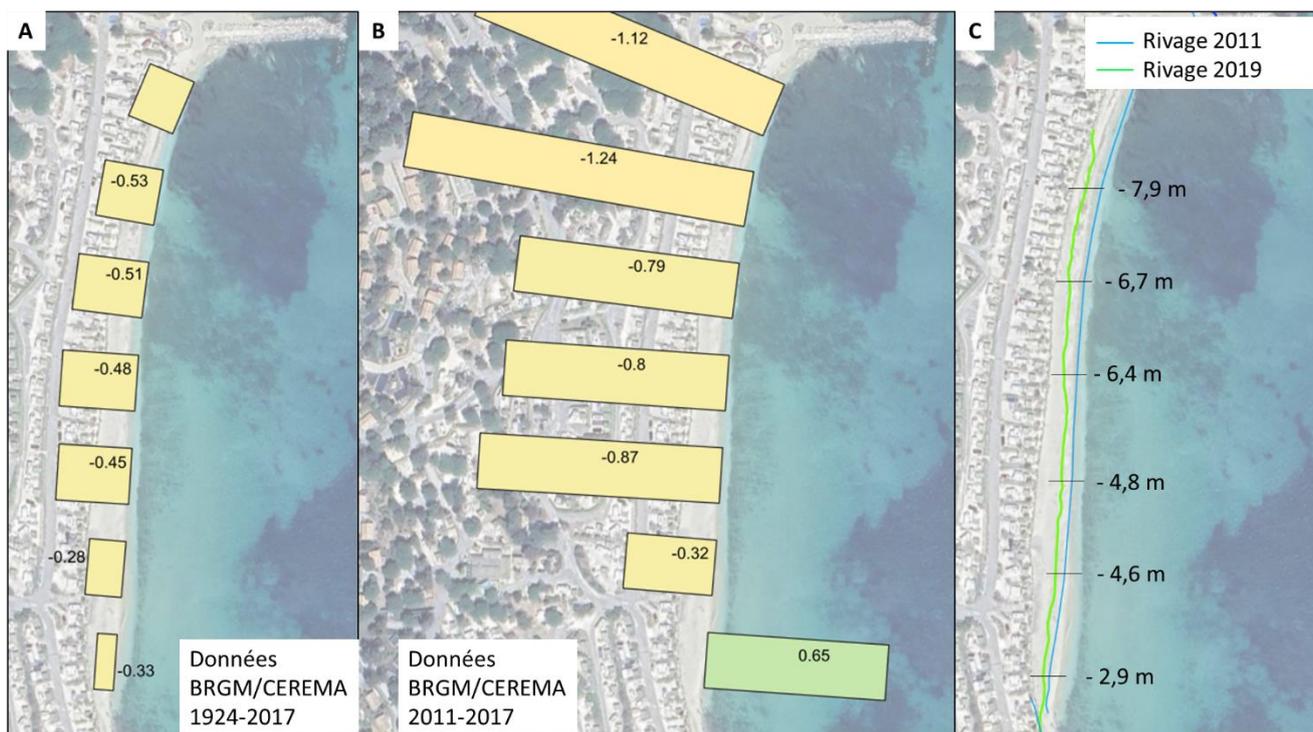


Figure 12. Illustration de l'érosion sur la plage du Camp du Domaine.

Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino)

La plage du Gaou subit une érosion linéaire sur sa partie Nord, la partie Sud ayant plutôt tendance à s'engraisser (peu de données sur la partie Sud). On observe en effet que l'érosion de cette plage est existante depuis plusieurs décennies (Figure 13A) et s'est confirmée sur la période 2013-2017 (Figure 13B), avec une moyenne de -0.13 m/an d'érosion (Données CEREMA). Les données Rivage, comparant un trait de côte de 2011 et 2019 (Figure 13C), mettent même en avant une érosion moyenne estimée de -0.69 m/an.

A noter que cette plage est rechargée en sable depuis plus de 15 ans, sans autorisation. Le présent processus vise à régulariser ce rechargement mais il est nécessaire d'intégrer le paramètre suivant : les données montrent de l'érosion, malgré un rechargement quasi-annuel. Plus d'information sur cette problématique à la section « Volume, granulométrie et qualité du sable de rechargement ».

La valeur d'érosion retenue à titre conservateur dans le présent dossier est de 0,5 m/an.

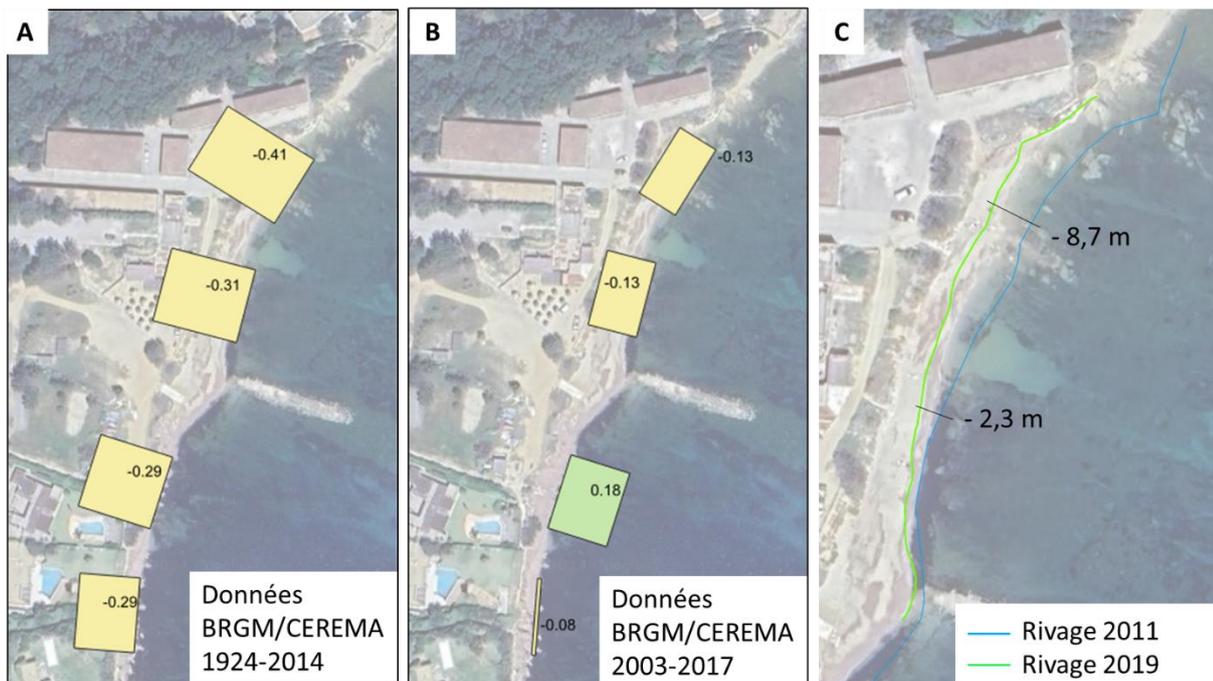


Figure 13. Illustration de l'érosion sur la plage du Gaou.

La plage des Cigales subit une érosion linéaire sur la partie Est et un engraissement sur la partie Ouest. On observe en effet que l'érosion de cette plage est existante depuis plusieurs décennies (Figure 14A). L'érosion s'est accentuée sur la partie Est et un engraissement a commencé sur la partie Ouest sur la période 2011-2014 (Figure 14B), avec une moyenne de -0.2 m/an d'érosion sur la partie Est (Données CEREMA). Les données Rivage, comparant un trait de côte de 2011 et 2019 (Figure 14C), confirment un engraissement de la partie Ouest mais montrent une stabilité sur la partie Est.

Cependant, cette plage est rechargée en sable depuis plus de 15 ans, sans autorisation. Le présent processus vise à régulariser ce rechargement mais il est nécessaire d'intégrer le paramètre suivant : les données montrent un phénomène de faible érosion, voire une stabilité sur la partie Est, malgré un rechargement quasi-annuel. Plus d'information sur cette problématique à la section « Volume, granulométrie et qualité du sable de rechargement ».

Ainsi, en intégrant tous ces paramètres, la valeur retenue d'érosion à titre conservateur dans le présent dossier est de 0,2 m/an.

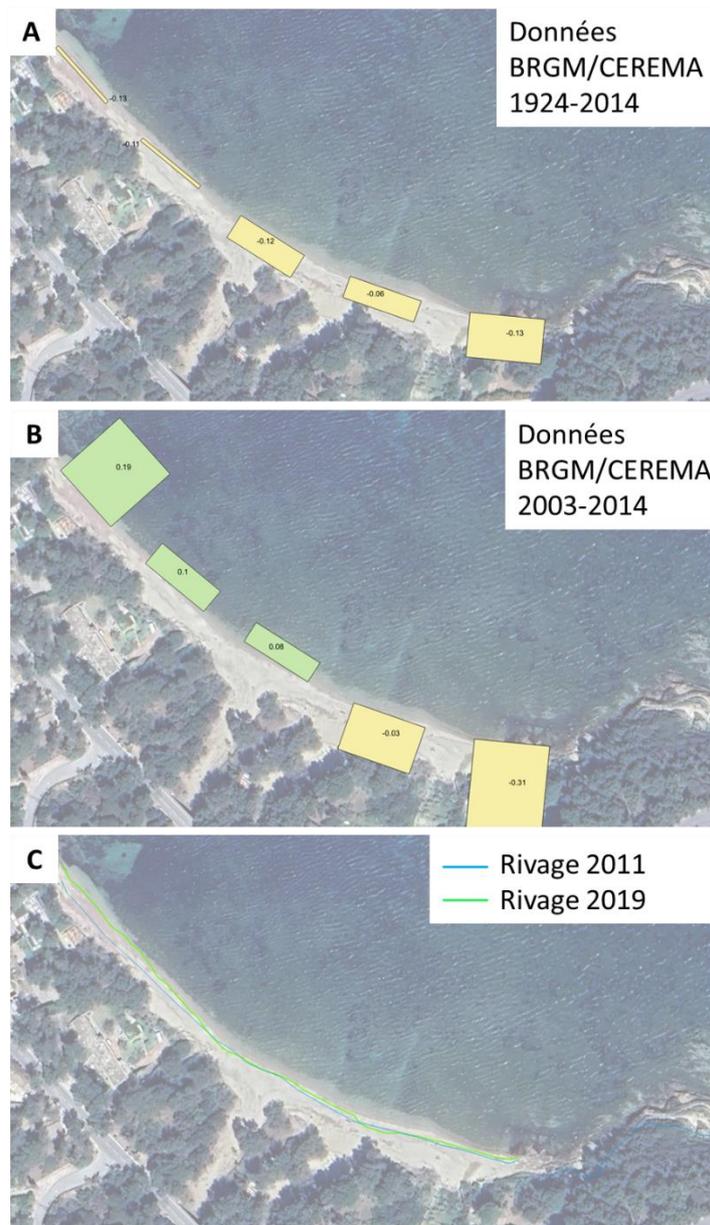


Figure 14. Illustration de l'érosion sur la plage des Cigales.

La plage de Porto Fino subit une érosion linéaire. La plage étant petite, les données CEREMA n'existent pas. En revanche en utilisant les données Rivage 2011-2019, nous observons une érosion de 0,18 m/an (Figure 15).

A noter que cette plage est rechargée en sable depuis plus de 15 ans, sans autorisation. Le présent processus vise à régulariser ce rechargement mais il est nécessaire d'intégrer le paramètre suivant : les données montrent de l'érosion, malgré un rechargement quasi-annuel. Plus d'information sur cette problématique à la section « Volume, granulométrie et qualité du sable de rechargement ».

La valeur d'érosion retenue à titre conservateur dans le présent dossier est de 0,2 m/an.

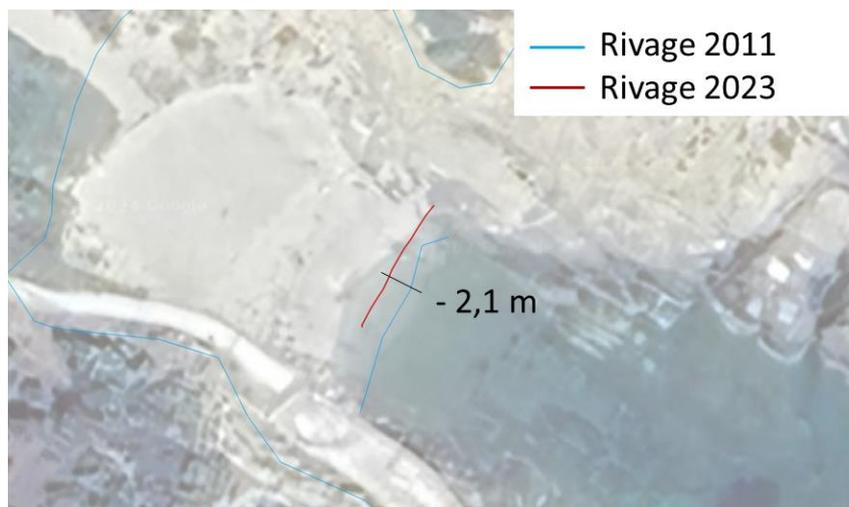


Figure 15. Illustration de l'érosion sur la plage de Porto Fino

e) Volume, granulométrie et qualité du sable de rechargement

Afin de compenser le phénomène d'érosion, il apparaît important de dimensionner le rechargement, en termes de volumes nécessaires, de compatibilité granulométrique et de qualité physico-chimique du sable.

a. Volumes nécessaires

Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine)

Les deux sites d'intérêt ne présentent pas les mêmes caractéristiques d'érosion et le calcul du volume nécessaire pour compenser l'érosion diffère donc.

Pour la plage de la Favière, qui subit une érosion par creusement, les historiques de rechargement ont été pris en compte. La plage de la Favière s'érode par creusement sur une surface de 4 340 m². Historiquement, un bassin de réessuyage est installé en hiver sur la plage afin de laisser décanter le sable extrait du port, dans l'attente de son export vers d'autres sites (communaux ou extra-communaux ; cf. AP du 07 mars 2019). L'excédent de sable à la fin de la collecte est étalé sur la zone de creusement. Le creusement de ces dernières années montre que la quantité de sable étalée jusqu'à présent (1 500 m³) est insuffisante.

Ainsi, après calcul sur site, nous estimons la quantité nécessaire de sable pour compenser le phénomène d'érosion à 3 500 m³/an, soit 35 000 m³ maximum sur la période de la demande pluriannuelle (2025-2035). Ce volume, rapporté à la surface de la plage, représente un ratio de 0,12 m³/m².

Pour la plage du Camp du Domaine, notre calcul prend comme base les abaques de Drønen et al. 2017¹ qui proposent des volumes à recharger en fonction des volumes perdus et du linéaire de côtes. La plage du Camp du Domaine mesure 360 m de long pour un volume annuel érodé de 432 m³ ; ces paramètres correspondent au ratio de 1,7 m³/ml (Tableau 2), soit 612 m³ à recharger pour compenser l'érosion selon la méthodologie de Drønen et al. 2017.

Ainsi, en prenant l'approche de Drønen et al. 2017 et sur la base de l'importante érosion de ce site, nous estimons la quantité nécessaire de sable pour compenser le phénomène d'érosion à 700 m³/an, soit 7 000 m³ maximum sur

¹ Dronen et al., 2017. A model based study of sand nourishment decay. Coastal Dynamics 2017. Paper No. 220

la période de la demande pluriannuelle (2025-2035). Ce volume, rapporté à la surface de la plage, représente un ratio de 0,12 m³/m².

Tableau 2. Données relatives au rechargement des plages

Nom du site	Plage de la Favière*	Plage du Camp du Domaine
Surface plage (m ²)	29423	5848
Linéaire (m)	326	360
Erosion retenue (m/an)	Non applicable *	-0,6
Surface perdue annuellement (m ²)	-4340 *	-216
Volume perdu annuellement (m ³)	-3472 *	-432
Ratio de rechargement (m ³ /ml; Drønen et al. 2017)	Non applicable	1,7
Volume à recharger estimé (m ³ ; Drønen et al. 2017)	Non applicable	612
Volume à recharger retenu (m ³ /an; Basé sur l'historique et le calcul)	3500	700
Volume maximal sur la période d'autorisation (m ³)	35000	7000
Volume demandé rapporté à la surface (m ³ /m ²)	0,12	0,12

* L'érosion de la plage n'étant pas linéaire (c.-à-d. creusement), les abaques de Drønen et al. 2017 ne sont pas applicables et les calculs de volume ont été faits in situ sur la base de l'historique de rechargement.

Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino)

Pour la plage du Gaou, notre calcul prend comme base les abaques de Drønen et al. 2017² qui proposent des volumes à recharger en fonction des volumes perdus et du linéaire de côtes. La plage du Gaou mesure 100 m de long pour un volume annuel érodé de 100 m³ ; ces paramètres correspondent au ratio de 1,7 m³/ml (Tableau 2), soit 170 m³ à recharger pour compenser l'érosion selon la méthodologie de Drønen et al. 2017.

Cependant, comme mentionné précédemment, cette plage est historiquement rechargée avec un maximum de 800 m³/an. En prenant en compte la méthodologie de Drønen et al. 2017, ainsi que le fait que malgré le rechargement, on observe une érosion, nous estimons donc la quantité nécessaire de sable pour compenser le phénomène d'érosion à 500 m³/an, soit 5 000 m³ maximum sur la période de la demande pluriannuelle (2025-2035). Ce volume, rapporté à la surface de la plage, représente un ratio de 0,4 m³/m².

Pour la plage des Cigales, notre calcul prend comme base les abaques de Drønen et al. 2017 qui proposent des volumes à recharger en fonction des volumes perdus et du linéaire de côtes. La plage des Cigales mesure 115 m de long (partie Est à recharger) pour un volume annuel érodé de 50 m³ ; ces paramètres correspondent au ratio de 1,7 m³/ml (Tableau 2), soit 200 m³ à recharger pour compenser l'érosion selon la méthodologie de Drønen et al. 2017.

Cependant, comme mentionné précédemment, cette plage est historiquement rechargée avec un maximum de 400 m³/an. En prenant en compte la méthodologie de Drønen et al. 2017, ainsi que le fait que malgré le rechargement, on observe une érosion, nous estimons la quantité nécessaire de sable pour compenser le phénomène d'érosion à 400 m³/an, soit 4 000 m³ maximum sur la période de la demande pluriannuelle (2025-2035). Ce volume, rapporté à la surface de la plage, représente un ratio de 0,3 m³/m².

Pour la plage de Porto Fino, notre calcul prend comme base les abaques de Drønen et al. 2017 qui proposent des volumes à recharger en fonction des volumes perdus et du linéaire de côtes. La plage de Porto Fino mesure 15 m

² Dronen et al., 2017. A model based study of sand nourishment decay. Coastal Dynamics 2017.Paper No. 220

de long (partie Est à recharger) pour un volume annuel érodé de 10 m³ ; ces paramètres correspondent au ratio de 0,2 m³/ml (Tableau 3), soit 3 m³ à recharger pour compenser l'érosion selon la méthodologie de Drønen et al. 2017.

Cependant, comme mentionné précédemment, cette plage est historiquement rechargée avec un maximum de 100 m³/an. En prenant en compte la méthodologie de Drønen et al. 2017, ainsi que le fait que malgré le rechargement, on observe une érosion, nous estimons la quantité nécessaire de sable pour compenser le phénomène d'érosion à 100 m³/an, soit 1 000 m³ maximum sur la période de la demande pluriannuelle (2025-2035). Ce volume, rapporté à la surface de la plage, représente un ratio de 0,3 m³/m².

Tableau 3. Données relatives au rechargement des plages

Nom du site	Plage du Gaou	Plage des Cigales	Plage de Porto Fino
Surface plage (m ²)	1132	1430,5	397
Linéaire (m)	100	115*	15
Erosion retenue (m/an)	-0,5	-0,2*	-0,2
Surface perdue annuellement (m ²)	50	28,75*	1,5
Volume perdu annuellement (m ³)	100	46*	6
Ratio de rechargement (m ³ /ml; Drønen et al. 2017)	1,7	1,7	0,2
Volume à recharger estimé (m ³ ; Drønen et al. 2017)	170	195,5	3
Volume à recharger retenu (m ³ ; Basé sur l'historique et le calcul)	500	400	100
Volume maximal sur la période d'autorisation (m ³)	5000	4000	1000
Volume demandé rapporté à la surface (m ³ /m ²)	0,4	0,3	0,3

* Partie Est de la plage considérée.

Pour conclure, le volume de rechargement nécessaire maximum pour compenser l'érosion des plages de Bormes-les-Mimosas est de 5200m³/an, soit

b. Granulométrie et qualité du sable de rechargement

Le sable utilisé sera extrait du dragage du port de Bormes-les-Mimosas (gestion par le Yacht Club International de Bormes-les-Mimosas). Les analyses granulométriques et de physico-chimiques ont été réalisées par le bureau d'études Rebouillon Environnement. La présente section présente un résumé des résultats. Le lecteur intéressé pourra se référer au rapport complet en Annexe 2.

Le sable extrait du port de Bormes-les-Mimosas présente une qualité physico-chimique conforme à ce type d'opération, avec des valeurs inférieures au seuil N1 de l'arrêté du 09 janvier 2024.

Au niveau granulométrique, le sable de rechargement est homogène, voire plus grossier, avec le sable des plages de la Favière, du Gaou et de Porto Fino. Si le sable de rechargement est légèrement plus fin que celui de la plage du Camp du Domaine, la fraction dominante (70% ; 200-1000µm) est conforme à une opération de rechargement. De même, le sable de rechargement est légèrement plus fin que celui de la plage des Cigales mais la fraction dominante (90% ; 100-1000µm / 70% ; 200-1000µm) est conforme à une opération de rechargement.

Afin de s'assurer du moins d'impact possible, le sable du bassin « Entrée Nord » du port de Bormes-les-Mimosas sera privilégié pour les plages du Camp du Domaine et des Cigales, ce dernier étant plus grossier.

Pour conclure, la granulométrie et la qualité de sable du port est compatible avec une opération de rechargement sur les plages de la commune de Bormes-les-Mimosas.

f) Organisation des opérations

Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine)

Les opérations de rechargement des deux plages sont simples du fait de la proximité des matériaux de rechargement. Le sable est en effet extrait du port et rééssuyé sur deux sites : Gouron et la plage de la Favière (cf. AP du 07 mars 2019).

Ainsi, une partie du sable du port est rééssuyé directement sur la plage de la Favière, limitant les allers-retours de camions et limitant donc le bilan carbone de l'opération. Une fois rééssuyé, le sable sera étalé sur la zone creusée à l'aide d'engins légers (Figure 16).

Pour la plage du Camp du Domaine, le sable, une fois rééssuyé sur le site du Gouron ou de la Favière sera chargé sur des camions pour aller être déchargé au droit de l'épi de la plage, puis étalé sur la plage à l'aide d'engins légers (Figure 9). La distance parcourue en camion est de 2,9 km. A noter qu'hormis lors de la phase de chargement à la Favière, les camions ne pénètrent que peu sur les plages, ces derniers déversant le sable à l'entrée des sites.

La durée de l'intervention sera de une à deux semaines entre le 15 avril et le 15 mai, afin de ne pas impacter la période touristique. Nous estimons le nombre allers-retours de camions pour approvisionner la plage du Camp du Domaine à ~90, à raison d'un rendement de 200 m³/j, soit 4 jours pleins alloués au transport.

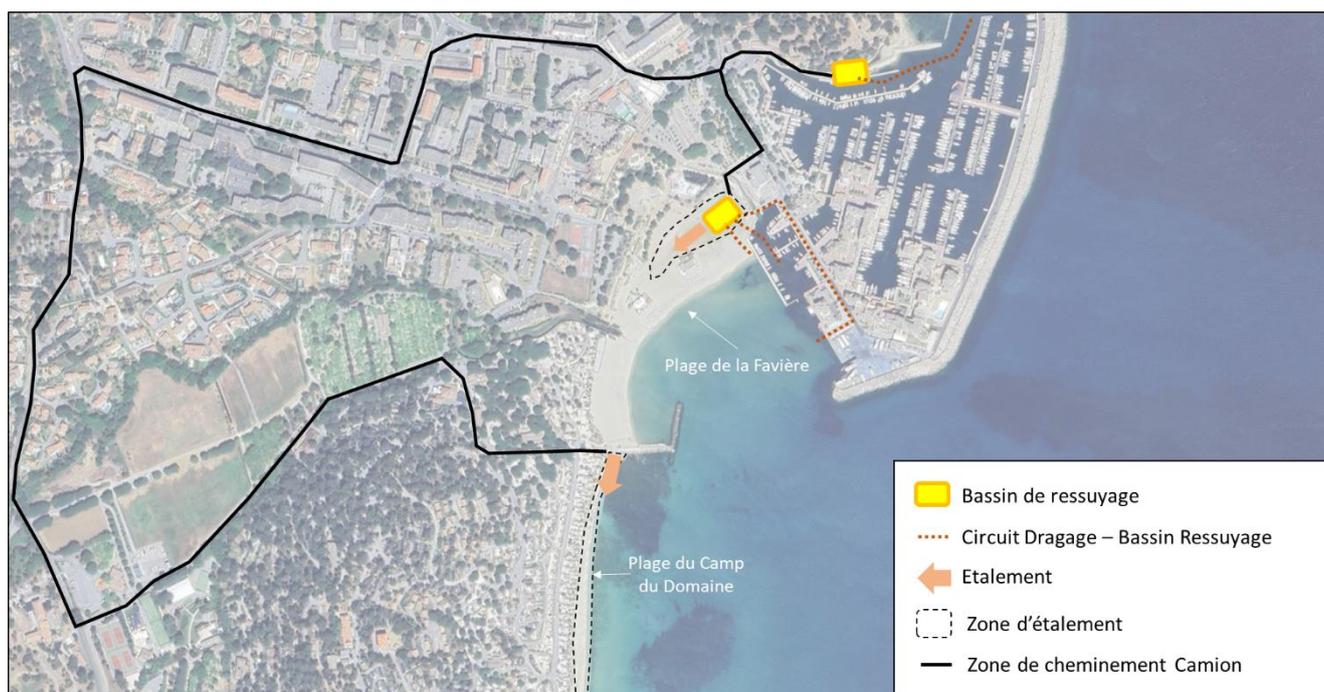


Figure 16. Schéma des opérations de rechargement

Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino)

Le sable de rechargement est rééssuyé sur deux sites à Bormes-les-Mimosas : Gouron et la plage de la Favière (cf. AP du 07 mars 2019).

Afin de transporter le sable depuis ces sites, des camions-bennes seront employés et transporteront le sable sur les distances suivantes :

- Plage du Gaou : 4,8 km
- Plage des Cigales : 5,3 km
- Plage de Porto Fino : 7,2 km

Une fois déchargé sur les plages, le sable sera étalé à l'aide d'engins légers (Figure 17). A noter qu'hormis lors de la phase de chargement à la Favière, les camions ne pénètrent que peu sur les plages, ces derniers déversant le sable à l'entrée des sites.

La durée de l'intervention sera de une à deux semaines entre le 15 avril et le 15 mai, afin de ne pas impacter la période touristique. Nous estimons le nombre allers-retours de camions pour approvisionner les plages à ~125, à raison d'un rendement de 200 m³/j, soit 5 jours pleins alloués au transport.

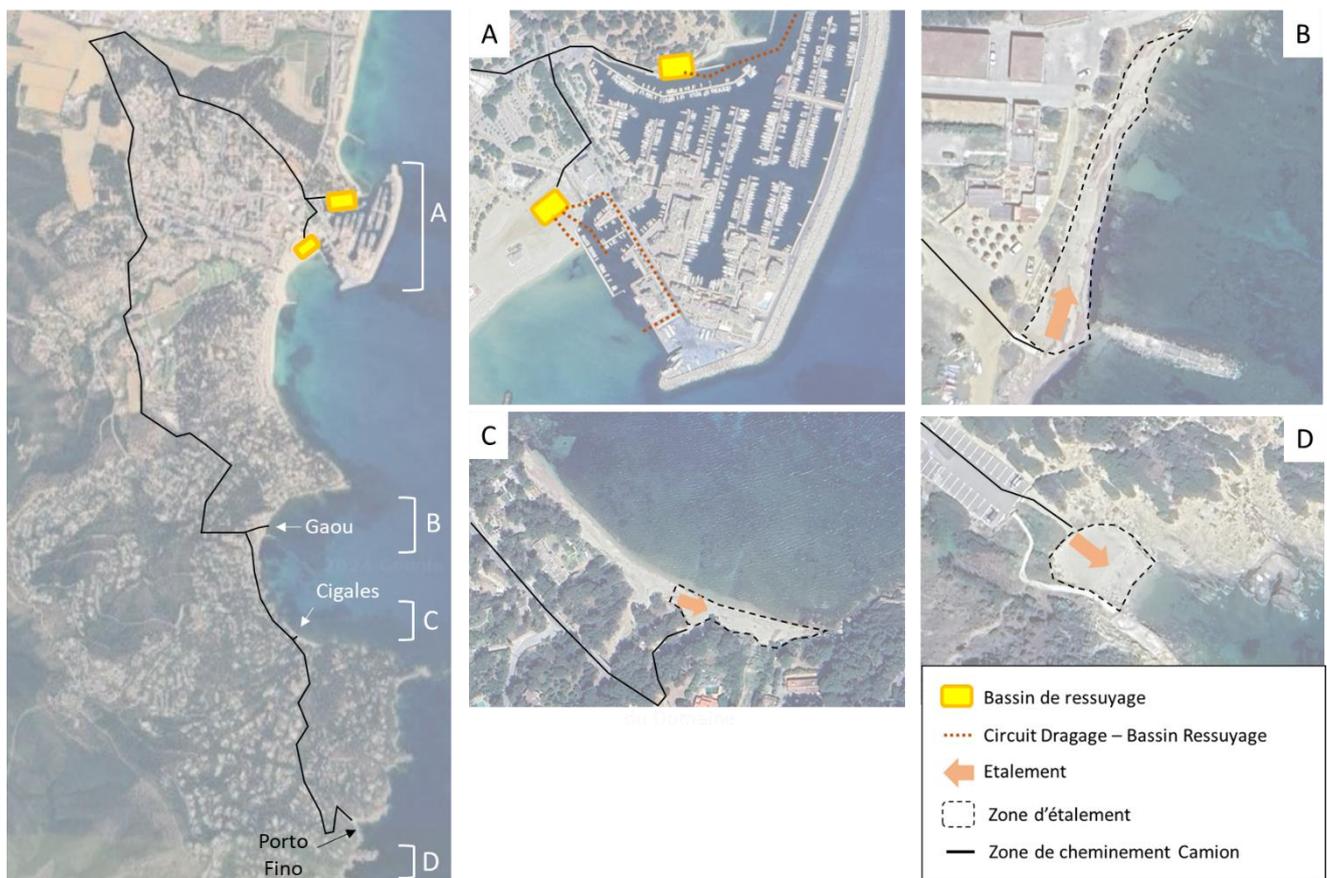


Figure 17. Schéma des opérations de rechargement

g) Coût des opérations

L'extraction et la gestion du réessuyage est pris en charge par le le Yacht Club International de Bormes-les-Mimosas. Le coût pris en charge par Bormes-les-Mimosa est celui d'une commune demandant le rechargement de plages, à savoir le transport et l'étalement du sable.

Pour la Baie de la Favière, seul l'étalage sera effectué sur la plage de la Favière, le sable étant déjà présent sur le site. Cet étalage est estimé à 9 000€/an. Pour la plage du Camp du Domaine, le transport en camion et l'étalement représenteront des coûts respectifs de 6 000€/an et 10 000€/an. A noter que le coût d'étalage est faible sur la Favière car le sable est déjà présent sur la plage dans le bassin de réessuyage qui couvre déjà une large surface de la zone à profiler.

Pour la Baie du Gaou, Le coût ici décrit inclut donc uniquement le rechargement des plages, à savoir le transport et l'étalage du sable. Le transport en camion et l'étalement représenteront des coûts respectifs de 11 000€/an et 15 000€/an

Au total, le rechargement des plages de la commune coutera 50 000€/an, soit 500 000€ sur l'ensemble de la période de demande d'autorisation.

h) Évaluation des impacts prévisibles sur l'environnement

a. Sites notables

Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine)

Le rechargement aura lieu sur un site non inclut dans une zone protégée, mais en bordure de zone Natura 2000 de la Rade d'Hyères FR9301613 et des Iles d'Hyères FR9310020 (Figure 18). Les plages ne sont pas situées en site classé ou inscrit. A noter, la présence d'une ZNIEFF marine de type II (Herbier de Posidonies du Lavandou et de Bormes-les-Mimosas) à 300 m au large de la plage. Le site est aussi en zone d'adhésion optimale du parc national de Port-Cros, mais la commune n'a pas adhéré à la charte.



Figure 18. Zone naturelles notables

Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino)

Le rechargement aura lieu sur un site non inclus dans une zone protégée, mais en bordure de zone Natura 2000 de la Rade d'Hyères FR9301613 et des Iles d'Hyères FR9310020 (Figure 19). Les plages sont situées en site inscrit.. Le site est aussi en zone d'adhésion optimale du parc national de Port-Cros, mais la commune n'a pas adhéré à la charte. Les plages sont situées en ZNIEFF terrestre de type II (Maures littorales). Les plages sont aussi en site inscrit (Cap de Bormes)

A noter que la plage de Porto Fino est aussi limitrophe d'une ZNIEFF marine de type II (Herbier de Posidonies du Lavandou et de Bormes-les-Mimosas). Voir Figure 19 à 21.

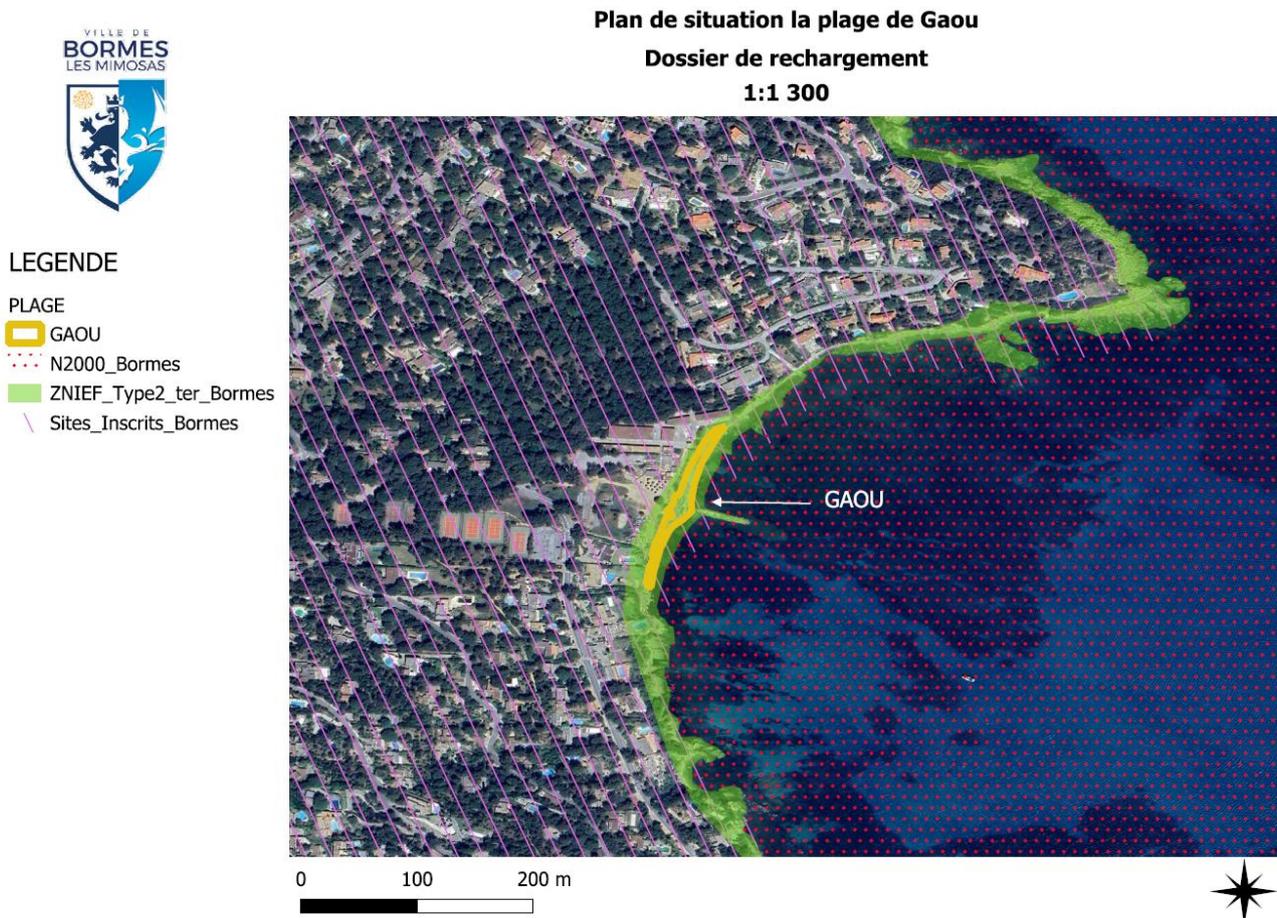


Figure 19. Zones naturelles notables – Plage du Gaou



Plan de situation la plage des Cigales
Dossier de rechargement
1:1 300

LEGENDE

PLAGE

-  CIGALES
-  N2000_Bormes
-  ZNIEF_Type2_ter_Bormes
-  Sites_Inscrits_Bormes



Figure 20. Zones naturelles notables – Plage des Cigales



Plan de situation la plage de Porto Fino
Dossier de rechargement
1:700

LEGENDE

PLAGE

-  PORTO FINO
-  N2000_Bormes
-  Sites_Inscrits_Bormes
-  ZNIEF_Type2_ter_Bormes
-  ZNIEFF_Type2_mar_Bormes

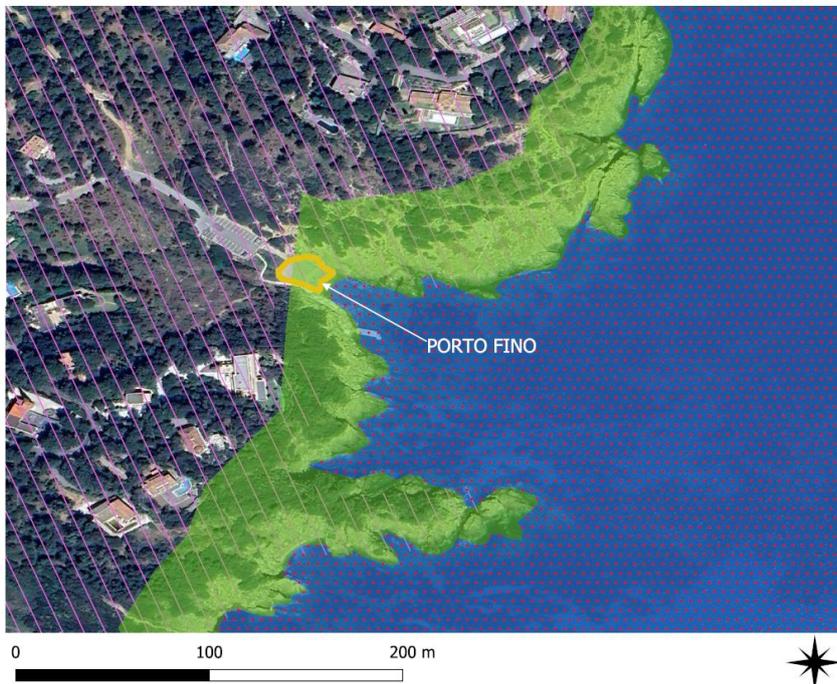


Figure 21. Zones naturelles notables – Plage de Porto Fino

Fiche de cadrage
Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques
Natura 2000
Gestion du Domaine Public Maritime
DDTM du VAR - SML - version décembre 2023

b. Habitats sensibles et impacts

Un inventaire des habitats sensibles au droit et à proximité des plages a été réalisé par le bureau d'études Rebouillon Environnement. La présente section présente un résumé des résultats et le lecteur intéressé pourra se référer au rapport complet en Annexe 3.

Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine)

Pour la plage de la Favière, l'habitat sensible le plus proche est un herbier de posidonies localisé à presque 500 m de la zone de rechargement (Figure 22). L'herbier à *Posidonia oceanica* au niveau de cette station est un herbier sur matre morte et sable qui est stable (i.e. peu ou pas de progression compte tenu de son pourcentage de rhizomes plagiotropes), avec une excellente densité de faisceaux au m², un déchaussement moyen et un fort recouvrement. Les feuilles sont longues pour la saison et peu épiphytées (20%).

Les vents dominants, le courant venant du NE, ainsi que l'absence de rechargement au contact de l'eau (c.-à-d. rechargement de la zone creusée) tendent vers un impact nul du rechargement de la plage de la Favière sur cet habitat sensible. En effet, même si du sable venait à migrer, les conditions énoncées ci-dessus ne permettraient pas au sable d'atteindre cet herbier. Le reste des habitats de ce site sont des habitats d'algues infralittorales et sableux non sensibles.

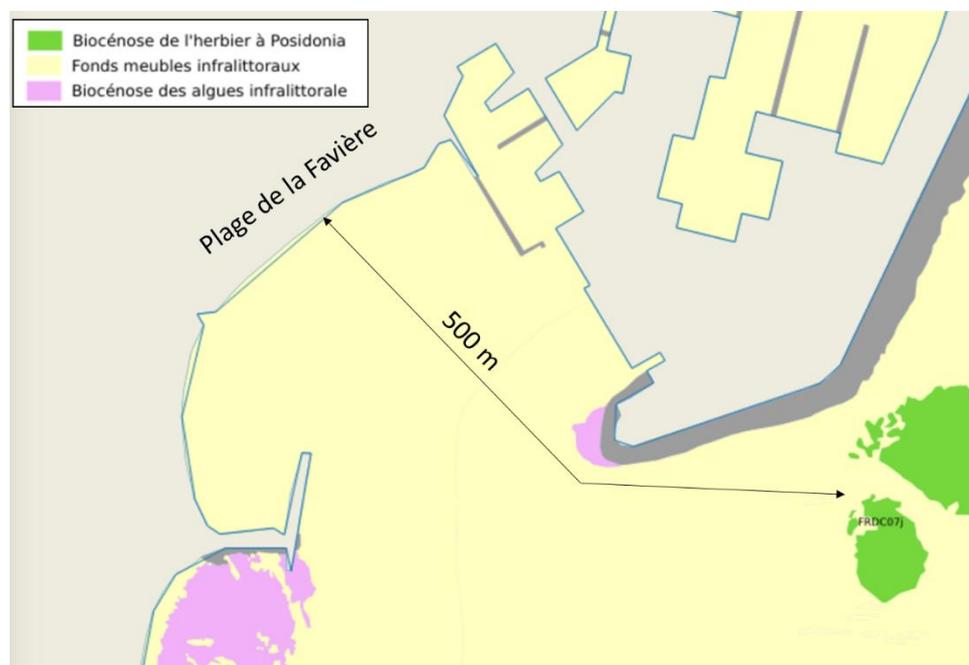


Figure 22. Localisation des habitats sensibles de la plage de la Favière

Pour la plage du Camp du Domaine, le droit du site est caractérisé par des habitats d'algues infralittorales et sableux. La biocénose d'algues infralittorales est résiliente et peu sensible (La Rivière et al., 2016³). Néanmoins, des précautions peuvent être prises pour limiter l'impact sur cette biocénose (cf. section « Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu »).

Le premier habitat sensible est situé au Sud de la plage à 150 m de la limite Sud de la zone de rechargement (Figure 23). L'herbier à *Posidonia oceanica* au niveau de cette station est un herbier sur roche, continu vers la pointe de la Ris et qui devient discontinu sous forme de patch en s'approchant de la plage. Herbier qui semble stable (i.e. peu ou pas de progression compte tenu de son pourcentage de rhizomes plagiotropes), avec une excellente densité de

³ La Rivière et al., 2016. Evaluation de la sensibilité des habitats benthiques de Méditerranée aux pressions physiques. Rapport SPN 2015 – 70. MNHN. Paris, 101 pp

faisceaux au m², un déchaussement moyen et un fort recouvrement. Les feuilles sont plus courtes que dans les autres stations, avec un taux d'épiphytes de l'ordre de 20%, on retrouve une zone d'érosion et de nécrose dû à l'hydrodynamisme de la zone, en effet cette baie subit de fréquents coups d'Est en hiver.

Etant donné les moyens légers, l'étalement du sable sera probablement faible dans la zone Sud de la plage. Compte-tenu du courant, mais du faible rechargement dans la zone, la probabilité que l'herbier soit impacté est faible.



Figure 23. Localisation des habitats sensibles de la plage de la Favière

Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino)

Pour la plage du Gaou, l'habitat sensible le plus proche est un herbier de posidonies localisé à 30 m de la zone de rechargement (Figure 24). L'herbier à *Posidonia oceanica* au niveau de cette plage est un herbier sur roches discontinu qui est stable (i.e. peu ou pas de progression compte tenu de son pourcentage de rhizomes plagiotropes), avec une bonne densité de faisceaux au m², un déchaussement faible et un fort recouvrement. Les feuilles sont longues pour la saison, avec un taux d'épiphytes de l'ordre de 20%, on retrouve tout de même une zone d'érosion et de nécrose dû à l'hydrodynamisme de la zone, en effet cette baie subit de fréquents coups d'Est en hiver. Il a aussi été observé la présence d'algues filamenteuses et de l'espèce protégée *Cymodocea nodosa*.

Il est à noter que l'herbier morcelé/discontinu, qui a aussi été observé par le bureau d'études Galatea dans le cadre des relevés de biocénose du projet de ZMEL de la baie, ne semble pas avoir évolué depuis les années 1950-65 (Figure 25). Les rechargements précédents ne semblent donc pas être à l'origine du morcellement mais nous ne pouvons en être sûrs. Il est à noter que les différents bureaux d'études ayant exercés sur la zone ont observé une avancée de l'herbier vers la plage (c.a.d. limite de l'herbier plus proche de la rive que les données MEDTRIX). Par principe de précaution, des mesures de réduction seront retenues (cf. section « Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu »).

Etant donné la proximité de l’herbier de la zone de rechargement, nous ne pouvons exclure un impact des précédents et des futurs rechargements. Cependant, les données disponibles sur l’herbier au droit de la plage permettent d’estimer un impact modéré sur les habitats sensibles. Afin de limiter cet impact, des mesures de réduction seront mises en place (cf. section « Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu »).



Figure 24. Localisation des habitats sensibles de la plage du Gaou



Figure 25. Illustration de l'évolution temporelle de l'herbier

Pour la plage des Cigales, un herbier de posidonie est présent au droit du site à forte proximité de la plage. L’herbier à *Posidonia oceanica* au niveau de cette station est un herbier sur roches et mattes mortes discontinues (sous forme de patch) qui est stable (i.e. peu ou pas de progression compte tenu de son pourcentage de rhizomes plagiotropes), avec une bonne densité de faisceaux au m², un déchaussement faible et un fort recouvrement. Les feuilles sont longues pour la saison, avec un taux d’épiphytes de l’ordre de 40% plus important que les autres stations mesurées. Il a de plus été observé la présence d’algues filamenteuses et de l’espèce protégée *Cymodocea nodosa* entre la limite supérieure et la plage sur tout le linéaire de la plage.

Comme pour la plage du Gaou, l’herbier de la plage des Cigales peut apparaître morcelé/discontinu (Figure 26). Cependant, les différents bureaux d’études ayant exercés sur la zone ont observé une avancée de l’herbier vers la plage (c.a.d. limite de l’herbier plus proche de la rive que les données MEDTRIX). Par principe de précaution, des mesures de réduction seront retenues (cf. section « Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu »).

Etant donné la proximité de l'herbier de la zone de rechargement, nous ne pouvons exclure un impact des précédents et des futurs rechargements. Cependant, les données disponibles sur l'herbier au droit de la plage permettent d'estimer un impact modéré sur les habitats sensibles. A noter que la partie de la plage qui sera rechargée est celle où l'herbier est le plus éloigné. Afin de limiter cet impact, des mesures de réduction seront mises en place (cf. section « Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu »).



Figure 26. Localisation des habitats sensibles de la plage des Cigales

Pour la plage de Porto Fino, un herbier de posidonie est présent au droit du site à 35 m de la côte. L'herbier à *Posidonia oceanica* au niveau de cette plage est un herbier sur roches qui est stable (i.e. peu ou pas de progression compte tenu de son pourcentage de rhizomes plagiotropes), avec une excellente densité de faisceaux au m², un déchaussement faible et un fort recouvrement. Les feuilles sont longues pour la saison, avec un faible taux d'épi-phytes de l'ordre de 20%. Une espèce protégée a été observée dans l'herbier il s'agit d'une nacre épineuse, *Pinna rudis*.

Etant donné la proximité de l'herbier de la zone de rechargement, nous ne pouvons exclure un impact des précédents et des futurs rechargements. Néanmoins, la faible quantité de sable apportée réduit le risque. Afin de limiter cet impact, des mesures de réduction seront mises en place (cf. section « Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu »).

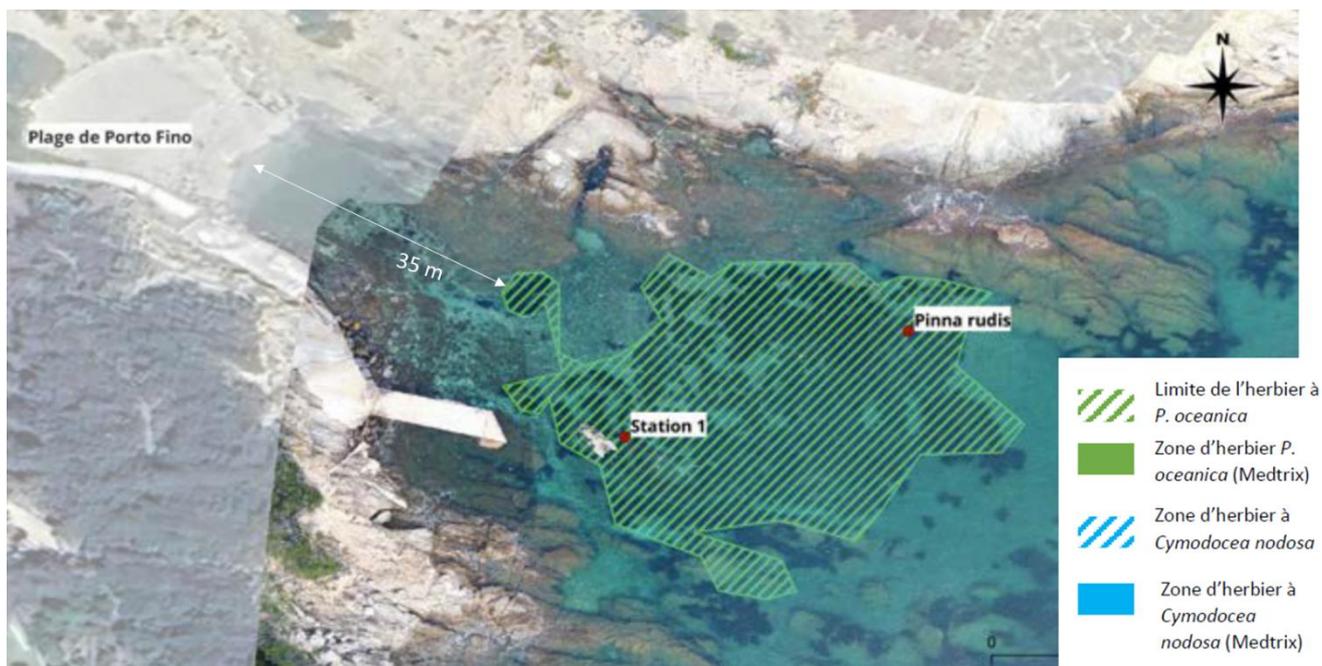


Figure 27. Localisation des habitats sensibles de la plage de Porto Fino

c. Conclusion

Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine)

Du fait de l'absence d'habitats sensibles à proximité directe des zones de rechargement et d'étalement, la probabilité d'impact sur l'environnement est jugée faible à très faible. Afin de prévenir tout impact, certaines mesures de base peuvent être mises en œuvre (cf. section « Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu »).

Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino)

Des habitats sensibles sont à proximité des plages de la baie de Gaou. Malgré les rechargements historiques, les herbiers, bien que morcelés par endroits, tendent à progresser vers les plages. Compte-tenu de ces paramètres, la probabilité d'impact sur l'environnement est jugée modérée. Afin de réduire tout impact, certaines mesures de base seront mises en œuvre (cf. section « Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu »).

i) Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu.

a. Mesures d'évitement

Afin de limiter l'érosion, la commune a mis en place depuis quelques années une politique de gestion durable de ses plages :

Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine)

- Mise en place de dunes sur l'arrière-plage de la Favière ;
- Réduction du passage de la cribleuse sur la Favière ;
En 2021, passage journalier de la cribleuse en période estivale ; en 2024, deux passages par semaine.
- Interdiction de passage d'engins sur le Camp du Domaine à l'exception du rechargement (c-a-d. pas de criblage sur ce site) ;

- Conservation de la banquette de posidonies et de la laisse de mer sur les deux sites, même en cas de criblage sur la Favière (c-a-d. criblage uniquement sur le milieu et l'arrière plage).
- A moyen-terme, étude sur le possible retrait de l'épi et une restructuration de l'enrochement associée à une relocalisation des terrains exposés à l'érosion.

Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino)

- Conservation de la banquette de posidonie et de la laisse de mer sur les sites, avec un retrait temporaire en arrière-plage en période estivale pour la plage du Gaou (pas de retrait sur les autres plages), puis une remise en place en basse saison, conformément avec les recommandations régionales ;
- Pratique de la stratégie du mille-feuille sur la plage du Gaou
- Etude de faisabilité pour la mise en place d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers en cours, afin de protéger l'herbier de la forte fréquentation, et à terme protéger de l'érosion (un herbier en bon état écologique réduit de 20% la puissance des vagues).

b. Mesures de réduction

Si la probabilité d'impact est limitée, la commune prendra les précautions suivantes sur les plages du Camp du Domaine, Gaou, Cigales et Porto Fino :

- Rechargement sur la partie émergée de la plage uniquement par temps calme afin de limiter l'export vers les habitats sensibles;
- Des mesures de turbidité seront réalisées avant le début des travaux et pendant la phase d'étalement afin de limiter l'impact sur les habitats sensibles;
- Pour les plages du Camp du Domaine et des Cigales, le sable plus grossier de « l'Entrée Nord » du port sera privilégié ;
- En phase opérationnelle, un filet anti-turbidité sera utilisé pour les plages du Camp du Domaine, Gaou, Cigales et Porto Fino afin de limiter tout impact sur la biocénose d'algues infralittorales (Camp du Domaine) et encore sur les herbiers de posidonie (Gaou, Cigales et Porto Fino).

c. Mesures de suivi

Certaines mesures de suivi à court, moyen et long-terme seront aussi mises en œuvre :

Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine)

- Une analyse quotidienne des eaux de baignade sera aussi réalisée après le rechargement.
- Un suivi GPS du trait de côte sera réalisé en amont de tout rechargement (mi-avril) et après la période estivale. Cela permettra d'établir le volume annuel nécessaire chaque année du plan pluriannuel, dans les limites des volumes maximums autorisés par la présente demande.

Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino)

- Une analyse quotidienne des eaux de baignade sera aussi réalisée après le rechargement.
- Installation de pièges à sédiments un mois avant le début des travaux
- Un suivi FENO sera réalisé à la lisière de l'herbier de posidonies afin d'affiner l'évaluation de l'impact du rechargement sur l'herbier.
- Un suivi GPS du trait de côte sera réalisé en amont de tout rechargement (mi-avril) et après la période estivale. Cela permettra d'établir le volume annuel nécessaire chaque année du plan pluriannuel, dans les limites des volumes maximums autorisés par la présente demande.

j) Conclusion globale.

Le présent rapport montre que le projet pluriannuel de rechargement des plages de la Favière (3 500 m³/an), du Camp du Domaine (700 m³/an), (500 m³/an), des Cigales (400 m³/an) et de Porto Fino (100 m³/an) répond aux critères suivants :

- Plages en érosion ;

- Conformité sur la compatibilité granulométrique et physico-chimique entre le sable rechargé et le sable des plages d'intérêt
- Conformité aux besoins en sable des plages érodées (c.-à-d. volume adapté) et un volume faible d'apport (c.-à-d. entre 0.1 et 0,4 m³/m² de plage)
- Faible à très faible impact environnemental, pour les plages de la Baie de la Favière (plages de la Favière et du Camp du Domaine) ; impact modéré pour les plages de la Baie du Gaou (plages du Gaou, des Cigales et de Porto Fino)..

Afin de limiter l'impact environnemental, nous proposons donc d'appliquer les mesures listées dans la section « Précautions et dispositions spécifiques envisagées pour la préservation du milieu », qui devraient réduire significativement le niveau de risque.

Montant TTC des travaux réalisés en contact avec le milieu marin : 50 000€/an, soit 500 000€ sur l'ensemble de la période de demande d'autorisation

Date de démarrage et durée estimées des travaux : Avril-mai de chaque année, pour une durée de 1 à 2 semaines (tous les ans jusqu'à 2035)

Rubriques de la nomenclature IOTA concernées par le projet (Loi sur l'eau - art. R. 214-1 du code de l'environnement) :

<input type="checkbox"/>	2.2.2.0. Rejets en mer, la capacité totale de rejet étant supérieure à 100 000 m ³ /j (D).
<input type="checkbox"/>	2.2.3.0. Rejet dans les eaux de surface, à l'exclusion des rejets réglementés au titre des autres rubriques de la présente nomenclature ou de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9, le flux total de pollution, le cas échéant avant traitement, étant supérieur ou égal au niveau de référence R1 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent (D). <i>Inclus notamment les aires de carénage</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	4.1.2.0. Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin <i>Inclus notamment les rechargements de plage et autres interventions et travaux ayant une incidence directe sur le milieu marin. Les coûts sont ceux des travaux en contact direct avec la mer.</i>
<input type="checkbox"/>	1° D'un montant \geq à 1 900 000 euros TTC (A) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	2° D'un montant compris entre 160 000 euros TTC et 1 900 000 euros TTC (D). (période 2025-2035)
<input type="checkbox"/>	4.1.3.0. Dragage et/ ou rejet afférent en milieu marin :
<input type="checkbox"/>	1° <u>Dont la teneur des sédiments extraits est \geq au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent</u> (A) ;

<input type="checkbox"/>	<u>2° Dont la teneur des sédiments extraits est</u> comprise entre les niveaux de référence N1 et N2 pour l'un des éléments qui y figurent :	
<input type="checkbox"/>	I.-Dont le volume maximal in situ dragué au cours de 12 mois consécutifs est \geq à 5 000 m ³ (A) ;	
<input type="checkbox"/>	II.-Dont le volume maximal in situ dragué au cours de 12 mois consécutifs est $<$ à 5 000 m ³ (D) ;	
<input type="checkbox"/>	<u>3° Dont la teneur des sédiments extraits est</u> \leq au niveau de référence N1 pour l'ensemble des éléments qui y figurent :	
<input type="checkbox"/>	a) Et dont le volume in situ dragué au cours de 12 mois consécutifs est \geq à 500 000 m ³ (A) ;	
<input type="checkbox"/>	b) Et dont le volume in situ dragué au cours de 12 mois consécutifs est \geq à 500 m ³ ou lorsque le rejet est situé à moins de 1 km d'une zone conchylicole ou de cultures marines, mais $<$ à 500 000 m ³ (D).	

Rubriques de la nomenclature Évaluation environnementale Natura 2000 concernées par le projet :

<input type="checkbox"/>	Projet situé en zone Natura 2000.
--------------------------	--

Dans ce cas, il est recommandé de prendre contact avec le Gestionnaire du site Natura 2000

<input checked="" type="checkbox"/>	Article R414-19 C Env – item 3 : Projet soumis à Déclaration ou Autorisation au titre du R 214-1 du C Env – <i>cocher la case si vous avez coché une case de la page précédente</i>
<input type="checkbox"/>	Article R414-19 C Env – item 17 : Autorisation d’occupation temporaire du domaine public maritime (AOT du DPM) ou Concession de plage
<input type="checkbox"/>	Arrêté du 11 mars 2014 du Préfet du Var Travaux en contact avec le milieu marin d’un montant compris entre 80.000 euros TTC et 160.000 euros TTC.

Rubriques concernant le domaine public maritime

<input checked="" type="checkbox"/>	Projet réalisé sur le Domaine Public Maritime (DPM)
<input type="checkbox"/>	Projet réalisé sur le Domaine Public Maritime (DPM) dans le cadre d’une Autorisation d’Occupation Temporaire (AOT) existante

Tout projet réalisé sur le DPM nécessite un titre d’occupation du DPM.

<input type="checkbox"/>	Projet réalisé sur une plage concédée
--------------------------	---------------------------------------

Dans ce cas, il est recommandé de prendre contact avec la commune concernée et de prendre connaissance du cahier des charges de la concession

■	<p>Votre projet nécessite la circulation d'engins à moteur, notamment en phase travaux sur le Domaine public maritime : engins de chantier, etc</p>
---	---

Dans ce cas, préciser :

- l'entreprise ou le service communal dont les engins auront à circuler sur le Domaine public maritime ; à définir lors de l'attribution du marché
- le type d'engin, poids, etc ; tractopelle de petite gabarit et cribleuse
- période sur laquelle aura lieu la circulation et la fréquence journalière des trajets ; mi-avril à mi-mai
- sur une carte, le trajet des engins sur le Domaine public maritime : cf. section « organisation des opérations » du PAC

■	<p>Le maire de la commune concernée a formulé un avis favorable à la circulation des véhicules terrestres à moteur sur le rivage de la mer ou sur les dunes et plages appartenant au DPM pour les besoins de cette opération (*)</p>
---	--

(*) Cocher cette case si un avis favorable du maire de la commune a été obtenu (art. L. 321-9 du CE). Joindre cet avis de la mairie au présent formulaire.

Bureaux à qui adresser ce formulaire

?	<p>Dans tous les cas, vous transmettez ce formulaire au Bureau Environnement Marin de la DDTM 83 ddtm-sml-bem@var.gouv.fr</p>
■	<p>Si votre projet se situe sur une des communes suivantes : Le Lavandou, Bormes les Mimosas, La Londe Les Maures, Hyères, Carquairannes, Le Pradet, La Garde, Toulon, La Seyne sur Mer, Saint Mandrier, Six Fours, Sanary, Bandol, Saint Cyr sur Mer => vous transmettez ce formulaire au Bureau Littoral Ouest de la DDTM 83 ddtm-sml-blo@var.gouv.fr</p>
-	<p>Si votre projet se situe sur une des communes suivantes : Rayol-Canadel, Cavalaire, Croix Valmer, Ramatuelle, Saint Tropez, Gassin, Cogolin, Grimaud, Sainte Maxime, Roquebrune sur Argens, Fréjus, Saint Raphaël => vous transmettez ce formulaire au Bureau Littoral Est de la DDTM 83 ddtm-sml-ble@var.gouv.fr</p>

Je certifie sur l'honneur que les informations mentionnées dans le présent document et ses annexes éventuelles sont exactes. Je m'engage à respecter les éléments présentés et à me conformer aux procédures et réglementations en vigueur.

Date :

Signature du demandeur :

Fiche de cadrage
Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques
Natura 2000
Gestion du Domaine Public Maritime
DDTM du VAR - SML - version décembre 2023

B. AVIS DE LA DDTM SUR LES PROCÉDURES A RESPECTER AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ET AU TITRE DE NATURA 2000 – réservé à l'Administration

- Autorisation Environnementale

- Déclaration

- Étude d'incidence Natura 2000

- La présente fiche doit être complétée

- La présente fiche constitue une information suffisante pour constituer la fiche de cadrage complète

Commentaires :
Date :
Visa :

C. AVIS DE LA DDTM SUR LES PROCÉDURES AU TITRE DE LA CIRCULATION SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM) – réservé à l'Administration

- La présente fiche doit être complétée pour permettre la délivrance d'une dérogation au Code de l'environnement pour circuler sur le Domaine public maritime.

La présente fiche constitue une information suffisante. Sa validation vaut :

- autorisation de circulation et de stationnement des véhicules terrestres à moteur sur le rivage de la mer et sur les dunes et plages appartenant au domaine public maritime, en dérogation à l'article L 321-9 du Code de l'environnement, en lien avec le projet présenté ;
- le cas échéant, autorisation de circulation de véhicules terrestres à moteur en lien avec le projet présenté, sur les plages concédées en éventuelle dérogation au cahier des charges de la concession.

Commentaires :

Date :

Visa :

Cette fiche est à transmettre à :

a. pour les opérations situées sur les communes situées entre Saint-Cyr (inclus) et Le Lavandou (inclus) : ddtm-sml-bem@var.gouv.fr et ddtm-sml-blo@var.gouv.fr

b. pour les opérations situées sur les communes situées entre Le Rayol-Canadel (inclus) et Saint-Raphael (inclus) : ddtm-sml-bem@var.gouv.fr et ddtm-sml-ble@var.gouv.fr

Version décembre 2023